

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **5 juillet 2010**

Décision n° **B-2010-1653**

commune (s) : Villeurbanne

objet : Cession, à la ville de Villeurbanne, de l'immeuble situé 5, rue Paul Péchoux

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Rapporteur : Monsieur Barral

Président : Monsieur Jean-Paul Bret

Date de convocation du Bureau : lundi 28 juin 2010

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 6 juillet 2010

Présents : MM. Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Arrue, Mme Besson, MM. Barge, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Crédoz, Mme Gelas, MM. Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, M. Imbert A.

Absents excusés : M. Collomb, Mme Elmalan, MM. Buna (pouvoir à M. Bouju), Daclin (pouvoir à Mme Gelas), Philip (pouvoir à M. Darne J.), Mme Pédrini (pouvoir à M. Colin), M. Abadie (pouvoir à M. Reppelin), Mme David M. (pouvoir à M. Crédoz), MM. Passi (pouvoir à Mme Peytavin), Brachet (pouvoir à M. Sécheresse), Desseigne (pouvoir à M. Imbert A), Mme Dognin-Sauze, MM. Claisse (pouvoir à Mme Frih), Julien-Laferrière (pouvoir à M. Kimelfeld), David G. (pouvoir à M. Blein), Lebuhotel.

Absents non excusés : MM. Rivalta, Assi, Sangalli.

Bureau du 5 juillet 2010**Décision n° B-2010-1653**

commune (s) : Villeurbanne

objet : **Cession, à la ville de Villeurbanne, de l'immeuble situé 5, rue Paul Péchoux**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 23 juin 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

Par arrêté du 16 février 2009, la Communauté urbaine de Lyon a décidé d'exercer son droit de préemption dans le cadre de la vente d'un immeuble situé 5, rue Paul Péchoux à Villeurbanne.

Dans le cadre d'une fixation judiciaire, un accord a été conclu avec le propriétaire, sur la base du montant de 375 000 € plus la commission de 15 000 €, soit un prix total de 390 000 €, par jugement en date du 25 novembre 2009, complété par acte d'acquiescement en date du 24 décembre 2009.

Il s'agit :

- d'un immeuble de deux étages, élevé sur cave, composée d'un appartement de type 4 d'une superficie de 90 mètres carrés au premier étage, et de deux appartements, un type 3 pour une superficie de 55 mètres carrés et un type 2 d'une superficie de 35 mètres carrés, soit une surface habitable totale de 180 mètres carrés,

- d'un hangar annexe d'une superficie de 135 mètres carrés,

- d'une parcelle de terrain de 178 mètres carrés sur laquelle est édifié l'ensemble immobilier, cadastré sous le numéro 220 de la section CM.

Cette acquisition est réalisée pour le compte de la commune de Villeurbanne qui réalisera un programme de logements sociaux.

Aux termes de la promesse d'achat, la Communauté urbaine céderait, à la commune de Villeurbanne, lorsqu'elle en sera devenue propriétaire, l'immeuble ci-dessus désigné pour un montant de 390 000 €, conformément à l'avis de France domaine ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve la cession, pour un montant de 390 000 €, à la ville de Villeurbanne, d'un immeuble situé 5, rue Paul Péchoux à Villeurbanne.

2° - Autorise monsieur le Président à signer tous les documents et actes nécessaires à la régularisation de cette affaire.

3° - Le montant de 390 000 €, résultant de cette cession ainsi que les frais inhérents à cette transaction, feront l'objet d'une inscription en recettes au budget principal de la Communauté urbaine de Lyon - exercice 2010 - compte 458 200 - fonction 824 - opération 1748.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 6 juillet 2010.